



A.D. n° 2022-306

Agence régionale de santé
**Conseil territorial de santé – collège des services départementaux
de la protection maternelle et infantile**
Arrêté portant désignation

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.3221-7,
Vu la délibération du 1^{er} juillet 2021 portant élection du président du Conseil départemental,
Vu les dispositions régissant l'organisme prévoyant la représentation du Département,
Considérant que le Président du Conseil départemental a qualité pour désigner les agents du service de la protection maternelle et infantile pour candidater à ces sièges,

Arrête

Article 1^{er} - Sont désignés pour siéger au sein du conseil territorial de santé – collège des services départementaux de la protection maternelle et infantile, deux représentants des services du Département :

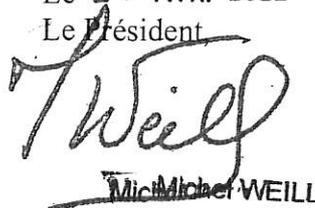
Titulaire	Suppléante
Mme Sylvie BERTIN – responsable du service de la protection maternelle et infantile	Mme Sandrine SUDRE – cadre de santé – coordonnatrice des infirmières-puéricultrices

Article 2 - Le présent arrêté sera publié. Copie en sera adressée au représentant de l'État dans le Département et à l'Agence régionale de la santé Occitanie.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la notification à l'organisme.

Article 4 – Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montauban,
Le 27 AVR. 2022
Le Président



Michel WEILL